

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 15 octobre 2015 à 17h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème et Florent Ricard, formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.

Sont absents : les conseiller Paul André Ricard et Howard Welburn.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

15-10-15-3936 **Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 15 octobre 2015 à 17 h 08.

Adopté

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

15-10-15-3937 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du jeudi 15 octobre 2015, à 17h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Vente d'une partie du lot 3 229 998 - rues Des Anciens Combattants et Grégoire à Gestion ImSeel Inc.;
- E) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

15-10-15-3938

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 15 octobre 2015 à 17h00 tel que présenté.

Adopté

Vente d'une partie du lot 3 229 998 - rues Des Anciens Combattants et Grégoire à Gestion ImSeel Inc.

Considérant que la compagnie Gestion ImSeel Inc. représentée par monsieur Marc-René Morin désire acquérir une partie du lot no. 3 229 998 d'une superficie approximative de 4 743.58 p.c. (440.6 m²), située sur la rue Des Anciens-Combattants ainsi qu'une partie de ce même lot d'une superficie approximative de 4 685.2 p.c. (435.3 m²), située sur la rue Grégoire afin d'y construire deux immeubles locatifs dont un 6 Plex et un 8 Plex.

15-10-15-3939

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil autorise la vente d'une partie du lot no. 3 229 998 d'une superficie approximative de 4 743.58 p.c. (440.6 m²), située sur la rue Des Anciens-Combattants ainsi qu'une partie de ce même lot d'une superficie approximative de 4 685.2 p.c. (435.3 m²), située sur la rue Grégoire en faveur de la compagnie Gestion ImSeel Inc. représentée par son président monsieur Marc-René Morin au coût de 1,50 \$ du pied carré, soit un montant de 14 143,17 \$ plus les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente visant la construction résidentielle de type multifamiliale ainsi que l'acte de vente notarié. Les frais de notaire et d'enregistrement sont sous la responsabilité de l'acheteur.

Que la Ville de Huntingdon prend à sa charge l'ensemble des frais de lotissement de ce projet.

Que les revenus découlant de la vente soient affectés au fonds parcs et terrains de jeux en vue d'aménager le parc Sellar situé sur la rue Pilon déduction faite des frais d'arpentage.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

15-10-15-3940

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 17 h 25.

Adopté

André Brunette, maire

Johanne Hébert, directrice générale